

Eric Bernard est désigné Secrétaire de séance.

Le Président propose au conseil d'apporter une correction au tableau des effectifs.

*Proposition adoptée à l'unanimité*

**Approbation du compte rendu du conseil du 6 juin 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**1- Modification du tableau des effectifs**

Vu l'avis favorable du comité technique du 1<sup>er</sup> juillet dernier, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante et de prendre en compte la correction annoncée en début de conseil par le Président qui concerne le poste 2016-132.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2012-04	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe à 30h30 hebdomadaires	A effet du 15 juillet 2016 Ajustement du grade par rapport au poste occupé	2016-04	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 30h30 hebdomadaires
2016-132	Animateur à 17h30 hebdomadaires		2016-132	Animateur à 24h30 hebdomadaires
2014-06	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 Avancements de grade	2016-06	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
2014-14	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires		2016-14	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
2012-26	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires		2016-26	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
2012-27	Agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires		2016-27	Agent de maîtrise principal à 35 heures hebdomadaires
2012-28	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe à 4 heures hebdomadaires		2016-28	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe à 4 heures hebdomadaires
2012-42	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires		2016-42	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
2016-54	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires		2016-54	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 2- Convention 2016 entre la CCT et le Département relative à la mission d'insertion des allocataires du RSA

Par délibération n° 2016-15 en date du 7 mars 2016, le conseil communautaire a approuvé de solliciter une participation financière du Département dans le cadre de la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA assuré par un animateur local d'insertion, agent de la CCT. Cette mission correspond à un temps de travail interne à la CCT de 0,57 équivalent temps plein.

La présente convention a pour objet de fixer les obligations des parties et l'engagement financier du Département à hauteur de 21 361,33 € (soit 100% du coût de la mission).

**Vote : Convention 2016 entre la CCT et le Département relative à la mission d'insertion des allocataires du RSA**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 3- Demande de subvention 2017 – appel à projet départemental accompagnement parcours renforcé emploi 2017-2021

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de Communes effectue chaque année une demande de subvention destinée à mettre en œuvre cette opération intitulée « Accompagnement renforcé vers l'emploi ».

La présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre.

Pour l'année 2017, il est proposé de solliciter le Conseil Général de l'Isère à hauteur de 21 605 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Finaceur	Montant	Taux
Frais de personnel & frais indirects	21 605 €	CD 38	21 605 €	100 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 605 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 605 €</b>	<b>100%</b>

**Vote : Demande de subvention 2017 – appel à projet départemental accompagnement parcours renforcé emploi 2017-2021**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 4- Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale – document d'orientation à l'horizon 2020

A l'initiative de la métropole grenobloise, les acteurs des huit territoires (Grésivaudan, Voironnais, Métropole, Chartreuse, Vercors, Oisans, Matheysine, Trièves) se sont saisi des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation.

A l'issue de ce travail, il est apparu indispensable d'imaginer de nouvelles collaborations pour mettre en cohérence et en synergie les politiques publiques afin d'apporter une plus-value aux projets en complémentarité de ce qui est mené dans chacun des territoires. La finalité clairement affichée et partagée est de développer les filières alimentaires de proximité et d'apporter de la valeur ajoutée aux exploitations agricoles. Ainsi, il est proposé de partager les deux orientations suivantes à l'horizon 2020 :

- Favoriser la préservation et la transmission du foncier agricole et de l'emploi en agriculture
- Augmenter la part des productions locales dans les assiettes

Ces orientations sont déclinées en six actions, précisées dans le document d'orientation joint, que chacun des territoires cités est invité à mettre en œuvre.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer ce document d'orientation.

**Vote : stratégie et alimentaire interterritoriale – document d'orientation à l'horizon 2020**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 5- LEADER 2014-2020 : convention d'animation et de portage du contrat LEADER – année 2016

Les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine se sont portées candidates au nouveau programme LEADER, sur l'intégralité de leur périmètre, à l'exception de trois communes de l'Oisans : Livet-Gavet, Vaujany et Allemont.

Les trois Communautés de Communes ont souhaité s'inscrire dans un portage conventionnel pour le programme LEADER comme celui établi pour le CDDRA. La CCT est la structure porteuse de ce programme.

La présente convention fixe les conditions de portage et les participations financières des 3 EPCI aux frais de fonctionnement du programme.

Michel Picot souhaite des informations relatives à la situation du CDDRA.

Marie-Claire Terrier explique que le contrat se poursuivra sous une autre forme mais toujours avec les communautés de communes. Le souci est que le contrat initial est à mi-parcours (3<sup>ème</sup> année sur les 6 prévues). Tout ce qui a été engagé et fait avant le 15 avril dernier sera honoré ; les subventions seront versées aux communes et aux associations sur présentation des factures des projets engagés.

Guillaume Gontard précise qu'à ce jour, il n'y a aucune information écrite et qu'il est donc difficile de lancer de nouveaux projets.

Pour Frédérique Puissat, il convient de laisser le temps au nouveau dispositif de se mettre en place. Le CDDRA consiste aussi en un accompagnement technique souligne Michel Picot qui se demande comment faire aujourd'hui pour déposer un projet dans le cadre du LEADER.

Jérôme Fauconnier indique qu'un comité de programmation aura lieu après le 14 juillet mais aujourd'hui les fiches actions ne sont toujours pas validées par la Région. Les fonds arrivant environ 1.5 an après l'action, il convient de prévoir la trésorerie dès engagement des fonds. Aujourd'hui, des incertitudes persistent mais qui devraient se lever dans les semaines qui viennent ce qui permettra de relancer la dynamique locale.

En ce qui concerne le portage, s'il s'avérait que le local actuel soit fermé par la Région, le Président rappelle que la CCT, portant le projet, hébergera le personnel.

Pour Guillaume Gontard, il est évident que la fermeture du local est inévitable.

Bernard Coquet s'interroge sur la participation financière.

Les 3 collectivités participent à part égale (environ 8000 €) indique le Président.

**Vote : LEADER 2014-2020 convention d'animation et de portage du contrat LEADER – année 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **6- Participation financière des Offices de Tourisme du Vercors pour le séminaire « Inspiration Vercors »**

Il est proposé au conseil communautaire de facturer la participation des Offices de Tourisme du Vercors, du Parc naturel Régional du Vercors et de Vercors Tourisme aux frais d'organisation du séminaire « Inspiration Vercors » des 22 et 23 juin 2016.

Participation par jour et par personne	21 juin 2016	Nuitée	22 juin 2016
		30 €	20 €

Il est proposé d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

Une équipe de France 2 est venue filmer et le reportage sur le Trièves sera diffusé le 5 juillet prochain au Journal de 13h.

**Vote : Participation financière des Offices de Tourisme du Vercors pour le séminaire « Inspiration Vercors »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **7- Cession du stock de livret « Ronde des ponts » à l'association Histoire et chemins**

Le livret « Ronde des Ponts » a été réalisé par la communauté de communes et le service sentiers en lien avec l'association Histoire et Chemins présidée par Mr Christian Diénot. 2000 livrets ont été réalisés dont la vente était effectuée par l'OTI du Trièves.

Suite à un recensement des ventes au sein des différents bureaux d'information, il a été constaté que la demande était faible du fait de l'éloignement des points de vente par rapport au trajet du sentier. Il est donc proposé de faire don du stock de **1782 livrets** à l'association afin qu'elle se charge de sa diffusion. La valeur totale du don s'élève à **1533,41€**.

Rappel du Plan de financement initial :

<b>Réalisation du livret</b>	4302 € HT soit 5162 € TTC
<b>Subvention RRA 80%</b>	3441 €
<b>CCT (2000 ex.)</b>	1721 €

Avant la cession du stock à l'association Histoire et chemins, il est convenu d'en distribuer quelques exemplaires dans chaque mairie du Territoire.

**Vote : Cession du stock de livret « Ronde des Ponts » à l'association Histoire et chemins**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **8- Colloque « notre forêt de montagne » : demande d'aide exceptionnelle auprès du Département**

La CCT a organisé en partenariat avec l'association Forêt Trièves Beaumont Matheysine, le CRPF et l'ONF un colloque, le 3 juin dernier, intitulé « Notre forêt de montagne ».

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une aide exceptionnelle du Département à hauteur de 800 € pour le financement de cet évènement.

**Vote : Colloque « notre forêt de montagne » : demande d'aide exceptionnelle auprès du Département**

☞ Adopté à l'unanimité

### 9- Demande subvention LEADER pour l'animation de la charte forestière du Trièves

**Cette demande REMPLACE ET ANNULE DELIBERATION n°2014-181 compte tenu de la modification des aides entre le PSADER et LEADER.**

La deuxième Charte Forestière de Territoire Trièves a été signée le 21 septembre 2014.

Elle a pour objectif, à travers son plan d'actions établi pour 6 ans de renforcer et développer la filière bois locales.

Les deux premières années d'animation ont permis de relancer une dynamique collective de travail et d'échange avec l'ensemble des signataires de la charte pour faire aboutir les objectifs de la charte.

En 2016, la priorité sera donnée aux actions de mise en place d'un fonds de reboisement, l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques des chantiers d'exploitations avec les entrepreneurs de travaux forestiers locaux, la poursuite du travail en réseau avec nos partenaires ONF CRPF et la sensibilisation sur les enjeux de la forêt.

Les dépenses d'animation de la charte peuvent bénéficier d'une subvention auprès de l'Europe dans le cadre du LEADER.

Le conseiller délégué propose d'approuver le plan de financement ci-après et d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation CFT (1 ETP) de juin à décembre 2016	18 160 €	LEADER	14 928 €	80 %
Frais de déplacement	500 €	Autofinancement CCT	3 732 €	20 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 660 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 660 €</b>	<b>100 %</b>

**Vote : Demande subvention LEADER pour l'animation de la charte forestière du Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

### 10- Demande de subvention pour l'animation et la mobilisation du bois en forêt privée

Pour le Trièves, l'amélioration de l'infrastructure forestière et le regroupement des propriétaires privées sont primordiaux pour répondre à l'axe premier de la Charte Forestière du Trièves : « Mobiliser davantage de bois dans une forêt gérée plus durablement ».

Une convention entre le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et la Communauté de Communes du Trièves a été signée en 2015 pour développer le réseau de dessertes et inciter le regroupement des propriétaires forestiers.

Le travail réalisé par le technicien du CRPF dans ce cadre a permis une nette avancée des projets, notamment celui de la route forestière Clelles- le Percy (soit 6 kms) dont les travaux devraient se finaliser en 2017.

La continuité de cette action d'animation et d'échange entre propriétaires et collectivités concernés est indispensable pour permettre l'aboutissement de nouveaux projets de dessertes sur le Trièves. Les priorités de travail 2016 ont été définies à partir du schéma de desserte du Trièves avec la commission forêt.

A ce titre le conseiller délégué à la forêt propose au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Europe.
- d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, dont la convention partenariale avec le CRPF

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation, mobilisation en forêt privée TTC pour l'année 2016	24 000,00 €	LEADER	19 200,00 €	80 %
		Autofinancement CCT	4 800,00 €	20%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Vote : Demande de subvention pour l'animation et la mobilisation du bois en forêt privée**

☞ Adopté à l'unanimité

### 11- Contrat de reprise des emballages plastiques entre la CCT et Valorplast

La CCT a étendu les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers sur tout le territoire TRIEVES dans le cadre de l'expérimentation plastique 2<sup>ème</sup> phase.

Le présent contrat fixe les engagements des parties et les conditions de reprise et de recyclage des déchets plastiques livrés par la CCT.

Pour Frédéric Aubert, le constat est clair, beaucoup de personnes ne trient pas correctement et il s'interroge sur la façon re-motiver les habitants pour le tri.

Jérôme Fauconnier souligne l'importance de continuer à inciter les habitants à trier ; la baisse des déchets est constatée et cela permet de maintenir le coût de la redevance. Une nouvelle campagne de promotion du tri auprès des habitants est prévue pour l'automne prochain.

**Vote : Contrat de reprise des emballages plastiques entre la CCT et Valorplast**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 12- Convention avec la mairie de Monestier pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la CCT

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente. Celui-ci est utilisé en tant que réfectoire, en salle périscolaire et pour les activités sportives scolaires des écoles de Monestier de Clermont.

La convention est valable un an à compter du 1er septembre 2016 et n'est pas tacitement reconductible

**Vote : Convention avec la mairie de Monestier pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 13- Tarifs services scolaires 2016/2017 (complément délibération du 6 juin 2016)

Par délibération en date du 6 juin 2016, le conseil communautaire a approuvé les tarifs des différents services de la vie scolaire pour l'année scolaire 2016/2017. Dans le cadre du passage en déclaratif des temps périscolaires des écoles de Monestier de Clermont (restauration scolaire, récréative et périscolaire) et à la demande la CAF de l'Isère (*nécessité de distinguer prix du repas/ frais de garde*), il est proposé au conseil communautaire d'approuver de nouveau les tarifs des services vie scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 de la façon suivante :

➤ **Les tarifs de la cantine** des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles (*tarifs inchangés par rapport à l'année scolaire 2015/2016*)

Tarifs 2016/2017	Ecoles Monestier de Clermont			Autres écoles
	TOTAL	Dont accueil pause méridienne	Dont repas	
QF < 300	3,85 €	0,85 €	3,00 €	3,85 €
QF de 301 à 600	4,12 €	1,12 €	3,00 €	4,12 €
QF de 601 à 900	4,54 €	1,54 €	3,00 €	4,54 €
QF de 901 à 1200	5,15 €	2,15 €	3,00 €	5,15 €
QF de 1201 à 1500	5,74 €	2,74 €	3,00 €	5,74 €
QF de 1501 à 1800	6,00 €	3,00 €	3,00 €	6,00 €
QF > 1801	6,43 €	3,43 €	3,00 €	6,43 €
Exceptionnel/occasionnel (prix fixe sans QF)	8,57 €	5,57 €	3,00 €	8,57 €

**NB : Les autres tarifs délibérés le 6 juin 2016 ne sont pas modifiés**

**Vote : Tarifs services scolaires 2016-2017 (complément délibération du 6 juin 2016)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 14- Tarifs séjours Enfance Jeunesse et BAFA

Le service Enfance Jeunesse organise des séjours dont les tarifs n'ont subi aucun changement depuis 2013 et sont calculés sur la base de 20 à 55% de participation financière des familles selon le QF.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver participation financière des familles pour les séjours Enfance Jeunesse de la façon suivante :

QF	Séjours			
	séjours court	séjours > 5 jours	Séjours proximité	séjour ados étranger
QF < 300	56 €	101 €	42 €	240 €
QF de 301 à 600	70 €	127 €	52 €	300 €

QF de 601 à 900	79 €	142 €	58 €	336 €
QF de 901 à 1200	99 €	177 €	73 €	420 €
QF de 1201 à 1500	113 €	203 €	83 €	480 €
QF de 1501 à 1800	135 €	243 €	100 €	576 €
QF > 1801	155 €	279 €	115 €	660 €

**Vote : Tarifs séjours Enfance Jeunesse et BAFA**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 15- Tarifs formations BAFA

Le service Enfance Jeunesse organise des formations BAFA à destination des jeunes avec une participation des familles allant de 20 à 80% selon le QF. La refacturation des BAFA Perfectionnement et Approfondissement correspondait jusqu'à présent aux tarifs des prestataires partenaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau mode de facturation compte tenu de la récente organisation en intra des BAFA de la façon suivante :

QF	Formation au BAFA		
	Base BAFA	Perfectionnement BAFA	Approfondissement BAFA
QF < 300	60 €	100 €	70 €
QF de 301 à 600	90 €	150 €	105 €
QF de 601 à 900	120 €	200 €	140 €
QF de 901 à 1200	150 €	250 €	175 €
QF de 1201 à 1500	180 €	300 €	210 €
QF de 1501 à 1800	210 €	350 €	245 €
QF > 1801	240 €	400 €	280 €

**Vote : Tarifs formation BAFA**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 16- Participation financière séjour famille

Dans le cadre de l'Animation Collective Famille, le centre socioculturel intercommunal « Le Granjou » organise des sorties découvertes à destination des familles.

Cette année, un nouveau projet est mis en œuvre soutenu par la CAF en partenariat avec le Département. Il s'agit de l'organisation d'un mini séjour mer fin août à destination de 17 personnes (familles et personnes isolées) provenant du secteur de Mens et de Monestier de Clermont et accompagné par l'équipe du centre social et du Département.

Il est proposé d'approuver les tarifs suivants :

QF	Tarif par nuitée et par personne	
	Adulte	- De 12 ans
0-300	4€	3€
301-600	5€	
601-900	6€	
901-1200	8€	4€
1201-1500	11€	
1501-1800	14€	5€
Sup 1801	15€	

**Vote : Participation financière séjour famille**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 17- Convention avec Victor Lefort, intervenant auprès du service Enfance Jeunesse

A la demande du trésor Public, il convient de passer une convention avec M.Victor Lefort, auto entrepreneur, qui assure des prestations pour le service Enfance Jeunesse dans le cadre des accueils

de loisirs et des séjours. Ces prestations sont les suivantes :

- encadrement de journées d'enfants ou adolescents,
- animation sportive autour de l'escalade,
- animation sport en pleine nature type Canyoning.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

**Vote : Convention avec Victor Lefort, intervenant auprès du service Enfance Jeunesse**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 18 - Questions diverses

### ☐ **Informations diverses :**

**Chantiers jeunes :** Jérôme Fauconnier en fait la promotion. Les jeunes et les communes y trouvent un grand intérêt.

**Collecte OM :** Pierline Hunckler fait part de son inquiétude, depuis la suppression de la collecte en porte à porte, devant l'augmentation du nombre de cartons ou autres divers déchets sur les points de regroupement. Elle souhaiterait connaître le tonnage actuel des ordures ménagères avant la mise en place des nouveaux containers.

Christophe Drure indique que, depuis janvier, une baisse globale de 3% est constatée. Les camions n'étant pas équipé de système de pesage, il est impossible de savoir précisément par commune.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il existe un kit de tri sélectif à destination des associations organisatrices d'événements pour éviter le « trop plein » de déchets après les manifestations. Il suffit de le demander à la CCT.

Christian Roux souligne la complexité pour les restaurateurs de devoir se rendre au point de regroupement. Il a eu l'occasion d'en discuter avec certains qui le vivent comme une contrainte supplémentaire.

Pour Christophe Drure, la démarche actuelle est d'aller vers moins de poubelles. Ils auront l'obligation de se déplacer vers les points de regroupement.

Jérôme Fauconnier précise que le service « collecte et traitement des déchets » de la collectivité est un service de collecte de déchets ménagers et non un service de collecte de déchets professionnels. Il existe des seuils vers lesquels la collectivité ne pourra pas aller. Chacun doit s'adapter. Néanmoins, une réflexion sur la méthanisation va être menée prochainement.

Jean-Pierre Agresti cite l'exemple de l'ex Briançonnais où une recyclerie a été mise en place afin de pallier ce type de problème et où la dissociation de la collecte des OM et des déchets professionnels a été faite. Cette expérience est devenue un vrai succès et a permis de diminuer les tonnages. Il propose de prendre contact avec eux.

De nombreuses pistes sont à creuser pour améliorer le service ; ainsi, à Treffort, les restaurateurs se sont formés au compostage et cela fonctionne.

**Contrôle des bornes Incendie :** Michel Picot travaille en collaboration avec le SDISS et Daniel Bonnefoy. Une convention entre le SDIS et l'Association des Maires de l'Isère devrait être signée en septembre.

**Commission Finances :** Christian Roux, absent à la dernière réunion de la commission, souhaite avoir quelques informations.

Le Président explique que les différentes options ont été examinées : pacte scolaire, fiscalité, participation des communes etc..... Devant l'importance des pertes des dotations de l'Etat, l'étude Stratorial ne peut pas être prise à l'état brut. Il convient de faire preuve de pédagogie afin d'expliquer le problème du territoire (communes et Communauté de communes du Trièves ensemble) et d'explorer des pistes pour trouver des solutions : hausse de la fiscalité, suppression de certains services, etc.....

Un document pédagogique sera prochainement proposé sur le site Internet de la CCT. Puis, un débat au sein des CM devra être mené en octobre préalablement à la réunion de la CLECT prévue en novembre. Une seule vraie question est à se poser d'ici la fin de l'année : comment financer la politique de services et de développement du territoire ?

L'intégration de plus en plus forte de compétences conjointe avec la baisse des dotations implique de trouver des solutions et de travailler sur la mutualisation.

Bernard Coquet s'interroge sur la modification du règlement de l'aide départementale aux communes.

Pour Frédérique Puissat, quand il est question d'investissement, il est important d'avoir une vision globale et il y a une enveloppe commune aux communautés de communes et aux communes. En revanche, lors de la conférence territoriale, le discours a été assoupli. Le Trièves reste un des rares territoires où le Département intervient dans de nombreux domaines et pas uniquement sur un seul.

Pour Jérôme Fauconnier, une discussion avec le Département et la Région s'impose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.